

Annexes du Compte rendu de l'assemblée générale de  
l'association « les amis de la Coop singulière »  
du 17 octobre 2020

*(relative à l'année 2019)*

Annexe I – Rapport moral

Annexe II – Rapport financier

Annexe III – Annexe I du règlement intérieur (montant des adhésions)

Annexe IV – Article 6 du règlement intérieur

**Le rapport qui est présenté ce matin concerne l'activité de notre association en 2019 et exclusivement le fonctionnement de 2019. En effet l'AG qui devait se tenir en avril 2020 a été reportée à aujourd'hui.**

Un bref zoom arrière et quelques dates pour nous rappeler ensemble où nous en étions en ce début 2019 et comment nous en étions arrivés là.

**En mars 2017**, s'est créée notre association « les amis de la Coop singulière » lors d'une AG dite constitutive. Dans les mois qui ont suivi la Charte a été rédigée.

**En mars 2018**, une deuxième AG entérine trois propositions issues des réflexions de notre Forum de février qui vont impulser un nouveau mode de fonctionnement :

- L'installation dans le local de la rue Pierre Sépard
- Le choix de l'outil informatique Monépi
- Un autre mode de gouvernance avec la création des instances actuelles : les Groupes actions, le Collectif d'animation et de coordination et les deux représentants juridiques, des Forums et une AG annuelle.

**Au début 2019 la Coop dispose donc d'un local, d'un outil informatique dédié, d'une nouvelle organisation, d'une charte, des statuts et d'un règlement intérieur, modifié et validé par l'AG d'Avril 2019.**

**Nous avons aussi durant cette année 2019 atteint le chiffre de 330 adhérents, ce qui permet d'augmenter sensiblement le temps d'ouverture de l'épicerie.**

Pour mieux accueillir ces nouveaux adhérents, le groupe « accueil des nouveaux/forum » met en place « **les visites guidées** » au rythme d'une par mois et des « **formations d'épiciers** » sont proposées régulièrement.

Cette année 2019 voit aussi la **création d'un « groupe frais »** permettant d'organiser une fois tous les quinze jours une distribution de fruits et légumes mais aussi de mieux coordonner les distributions ponctuelles de fromages, viande, pain... **La distribution de produits en vrac** débute.

La communication interne et externe se dote grâce au groupe Com de deux nouveaux outils :

- **Le Coop'infos**, une newsletter adressée tous les quinze jours à l'ensemble des adhérents ;
- **Un nouveau site** présenté lors du Forum du 6 mars

Ouverte sur son environnement notre association participe durant cette année au « **Forum des associations** » et à la **fête de quartier « La rue se marre »**.

Soucieuse **d'accompagner des initiatives proches des nôtres** la Coop reçoit à leurs demandes les porteurs de projets de Pézenas, Roanne et Avignon...

S'est tenu en décembre 2019 **le Forum préparatoire de l'AG qui devait se tenir en avril 2020, Forum dédié aux perspectives d'évolution de la Coop.**

À l'issue de ce Forum cinq groupes éphémères se constituent : Essaimage, Cahier des charges, FAQ, Diversité sociale, livret d'accueil. Les deux premiers groupes ont pu fonctionner et produire rapidement, les trois autres ont encore besoin de renfort. Le groupe FAQ est devenu un sous-groupe du groupe Communication.

En conclusion

**Fin 2019, après deux ans de fonctionnement dans la configuration définie ensemble, il nous semblait nécessaire de vérifier ensemble si l'organisation et le fonctionnement de notre association pouvaient encore répondre aux objectifs que nous nous étions donnés.**

**Il nous faut aujourd'hui poursuivre ce travail d'interrogation et trouver collectivement des réponses.**

**Merci**

**M.L.**

## Annexe II du CR AG 17-10-2020 – Rapport financier

### COMPTE DE FONCTIONNEMENT LES AMIS DE LA COOP SINGULIERE

	2019	2017/2018		2019	2017/2018
Eau - énergie	699 €	390 €	Marge 1ère période		1 246 €
Emballages		881 €	Dons	437 €	1 192 €
Loyers	5 506 €	5 025 €	Adhésions 2017/2018		8 823 €
Assurance	331 €	499 €	Adhésions 2019	9 675 €	
Frais postaux	43 €				
Publication J.O.		44 €			
Internet/téléphone	459 €	125 €			
Fournitures et équipement	1 013 €	1 054 €			
Adhésions		55 €			
Frais bancaires	120 €	111 €			
Frais de gestion		25 €			
Pertes sur stock(s)*	373 €	499 €	Intérêts sur livret	22 €	
<b>TOTAL</b>	<b>8 544 €</b>	<b>8 708 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 134 €</b>	<b>11 261 €</b>
Excédent	1 590 €	2 553 €			

\* à parfaire en 2020 en raison de l'estimation du stock au 31/12/2019

### BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF	2019	2017/2018	PASSIF	2019	2017/2018
Parts sociales banque	30 €	30 €	Réserves	2 553 €	
			Excédent de l'exercice	1 590 €	2 553 €
			<b>Fonds propres</b>	<b>4 143 €</b>	<b>2 553 €</b>
stock estimé*	10 120 €	9 396 €			
			<b>Dû aux adhérents</b>	<b>16 632 €</b>	<b>11 811 €</b>
			Recharges	6 512 €	2 415 €
			dont produits en stock au		
Banque Populaire cpte courant	20 592 €	13 688 €	31/12/2019	10 120 €	9 396 €
Banque Populaire livret A	3 522 €				
			<b>Dû aux fournisseurs</b>	<b>11 703 €</b>	<b>6 210 €</b>
			Adhésions 2020 perçues en 2019	1 785 €	2 540 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 263 €</b>	<b>23 114 €</b>		<b>34 263 €</b>	<b>23 114 €</b>

\* le système informatique Monépi n'ayant pas permis de valoriser le stock de manière fiable, un comptage physique a été effectué le 1er mars 2020, chiffre estimé ci-dessus.

Le montant d'adhésion annuelle 2021 à la Coop est le suivant :

- Tarif de base de 32 €
- Tarif de solidarité de 15 €
- Tarif de soutien 45 €

L'adhérent choisit le tarif qui lui est applicable en fonction de ses moyens.

L'adhésion est annuelle et couvre l'année civile.

Elle reste acquise à l'association même en cas de résiliation d'adhésion par l'adhérent en cours d'année.

Un nouvel adhérent qui s'inscrit à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 adhère au même tarif pour la période restante de 2020 et l'année 2021.

Un adhérent 2020 peut souscrire à son adhésion 2021 par anticipation, dès le 1<sup>er</sup> novembre 2020.

## 6. Résiliation d'adhésion

Pour devenir adhérent vous vous êtes inscrit sur Monépi, vous avez payé et acheté votre adhésion, de ce fait vous vous êtes engagé dans notre projet participatif et autogéré (2 heures de participation mensuelle minimum et une implication dans le projet – cf . article 4 - ).

Si en cours d'année votre situation évolue et vous empêche de participer à la vie de l'association, vous pouvez contacter la Coop pour lui notifier une absence prolongée ou résilier votre adhésion. Pour une demande de résiliation en cours d'année civile de l'adhésion vous pourrez choisir de récupérer votre solde de compte ou le donner à l'association.

Dans le cas de non-résiliation de votre part et non renouvellement au 31 mars de votre adhésion pour l'année en cours vous autorisez la Coop singulière à résilier votre compte. Le solde éventuel affiché sur votre compte sera mis à disposition par chèque. Vous contacterez la Coop pour qu'elle vous remette ce chèque. En cas de non-encaissement du chèque à la fin de sa période de validité, le solde de votre compte sera considéré comme donné à l'association.